

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHÉ
Commune GRAVELINES

**ARRETE DU MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**À MONSIEUR GREGOIRE PACCOU**

*5. 5 - Délégation de Signature*

Le Maire de GRAVELINES,

Vu l'Article **L.2122-19** du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le maire peut accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, des délégations de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables de services communaux,

Considérant que Monsieur **Grégoire PACCOU**, Directeur Général des services, est fonctionnaire titulaire,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est donnée délégation de signature à Monsieur **Grégoire PACCOU**, à compter de ce jour, pour :

- . La certification matérielle et conforme des pièces présentées à cet effet ;
- . La légalisation des signatures ;
- . Les autorisations de travaux dans les cimetières.

**Article 2 :** Le présent arrêt sera :

- Inscrit au registre des arrêtés de la commune ;
- Mis en ligne sur le site de la Ville
- Notifié à l'intéressé ;
- Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné  
Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.  
Notification faite le 27/07/22  
[signature] G.PACCOU

Fait à GRAVELINES, LE  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

27 JUIL. 2022



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 27 JUIL. 2022

Mis en ligne sur le site de la Ville le 28 JUIL. 2022